

# Communication: Coronavirus

**Le BIJ continue à accompagner vos projets à distance, à vous informer, à organiser les sélections et à assurer leur financement à distance.**

Suite aux nouvelles mesures du gouvernement fédéral pour éviter la propagation du coronavirus, nous vous informons que **tous les agents du BIJ effectuent du télétravail au moins jusqu'au 30 juin prochain.**

L'Espace Infos Mobilité sera cependant ouvert le **mardi 19 mai 2020, le mardi 26 mai et le jeudi 28 mai 2020** de 10h à 15h à [certaines conditions à découvrir ici.](#)

En cas d'urgence vous pouvez nous joindre par mail ([notre équipe](#)) et par téléphone: 02/210 52 33 et 02/210 52 24.

En tenant compte des recommandations générales pour les voyages à l'étranger décrites sur [le site du SPF Affaires Etrangères,](#) **tous les voyages non essentiels à l'étranger sont interdits.**

**Pour tous les programmes gérés par le BIJ à l'exception d'Erasmus+:Jeunesse en Action et du Corps européen de solidarité, le BIJ a décidé de suspendre tous les départs des projets jusqu'au 15 juin.** Cette décision pourra être prolongée en fonction de l'évolution de la situation, consultez régulièrement ces consignes.

Pour les projets **vers le Québec:** les frontières canadiennes seront fermées jusqu'au 30 juin pour les visiteurs étrangers.

**Aucun départ ne pourra donc avoir lieu avant le 1er juillet.**

→ Si vous êtes actuellement en projet à l'étranger, nous vous invitons à **respecter scrupuleusement les consignes sanitaires appliquées dans le pays.**

→ Pour les personnes qui souhaitent être **rapatriées**, nous vous conseillons de:

- Vous inscrire sur le site des Affaires étrangères (<https://travellersonline.diplomatie.be/>)
- Prendre contact avec la Délégation Wallonie-Bruxelles s'il en existe une pour le pays/zone où vous vous trouvez. En voici [la liste sur ce lien](#). Sinon, contactez l'Ambassade de Belgique.
- Finalement, n'oubliez pas de **reprendre contact avec nous** pour nous informer de la situation.

Si vous souhaitez vous faire rembourser votre billet d'avion par votre compagnie aérienne, sachez que **légalement, vous avez le droit d'exiger ce remboursement**. Nous vous conseillons de le faire le plus rapidement possible. voir [ce lien](#) pour plus d'info.

## **Suivi des projets et des programmes**

**Erasmus+:JEA et Corps européen de solidarité:**

Plus d'informations à télécharger ici: [note coronavirus BIJ E+ CES](#).

Suite à la crise du coronavirus, la Commission européenne nous informe ce 17 mars 2020 que les dates de dépôt des candidatures pour le programme Erasmus+: Jeunesse en Action (Actions 1, 2 et 3) et le Corps européen de solidarité sont reportées au **7 mai 2020** au lieu du 30 avril 2020 initialement prévu.

**Eurodyssée:**

Pas de nouveaux projets jusqu'à nouvel ordre.

**Québec, Tremplin, Axes Sud, Bel'J, Artichok, Entrechok, DHDS, Mini-Mob :**

Nous vous rappelons que le BIJ ne peut vous garantir son éventuelle intervention qu'une fois que votre dossier a été déposé et **sélectionné** par le Comité de sélection. Vu la situation incertaine liée à la propagation du Coronavirus, nous conseillons fortement aux personnes de ne pas confirmer leur réservation de transport international, d'hébergement... pour le moment.

**Pour les dépôts de nouveaux dossiers :**

Les dossiers déposés aux prochaines dates de dépôt seront traités et soumis aux Comités de sélection. Vous recevrez les décisions de pré-sélection ou de non-sélection dans les 6 semaines.

A noter que, **si votre dossier est présélectionné, aucun départ ne pourra avoir lieu avant le 15 juin**, date pouvant être adaptée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire en lien avec les décisions du Conseil National de sécurité (et en tenant compte aussi des mesures prises par le pays d'accueil). Les dates de réalisation de votre projet pourraient être déplacées en concertation avec le BIJ.

**Pour les dossiers déjà déposés et sélectionnés par les Comités :**

Trois options sont possibles pour votre projet BIJ :

- **Soit vous annulez votre projet:** le BIJ remboursera les frais déjà occasionnés et non remboursables sur base de justificatifs et avec au maximum le montant indiqué dans votre convention. A noter que le BIJ ne soutiendra pas votre projet une seconde fois en 2020.
- **Soit vous reportez votre projet avec une réalisation**

**d'ici le 31 décembre 2020.** Le BIJ vous octroiera la bourse tel que prévu.

- Si vous souhaitez **déplacer votre projet à l'année prochaine.** Il faudra alors redéposer un dossier de candidature en 2021 (sans garantie de sélection).

De notre côté, nous vous encourageons à postposer au maximum votre projet car vous risqueriez non seulement de ne pas pouvoir rentrer mais aussi d'accuser des pertes financières.

-> Surtout, n'hésitez pas de prendre contact avec les chargé.e.s de projet par mail.

**Prenez soin de vous et de vos proches !**